



Assemblée générale

Distr. générale
9 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 135 et 70 c) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2020

**Promotion et protection des droits de l'homme : situations
relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs
et représentants spéciaux**

Situation relative aux droits de l'homme des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/74/L.29](#)

Vingt-sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2020

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/74/L.29](#) ([A/C.3/74/L.68](#)). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 3 décembre 2019.

2. Au paragraphe 18 du projet de résolution [A/C.3/74/L.29](#), l'Assemblée générale prie le Secrétaire général : a) de continuer d'offrir ses bons offices et de poursuivre ses entretiens sur le Myanmar, en y associant toutes les parties concernées, et d'apporter son concours à son gouvernement ; b) de prolonger la mission de son envoyée spéciale pour le Myanmar et de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, le rapport que celle-ci aura établi concernant toutes les questions pertinentes abordées dans la résolution ; c) de prêter toute l'assistance voulue à son envoyée spéciale afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat et de faire le point auprès des États Membres, soit tous les six mois, soit lorsque la situation sur le terrain l'exigera ; d) de déterminer comment les titulaires de mandat peuvent s'acquitter plus efficacement de leurs attributions respectives concernant le Myanmar et collaborer plus activement pour accroître la complémentarité de leurs travaux ; e) de veiller à ce que le Conseil de sécurité continue de suivre de près la situation au



Myanmar, en formulant des recommandations concrètes en vue de résoudre la crise humanitaire, de promouvoir le retour durable et librement consenti, dans la sécurité et dans la dignité, des réfugiés rohingya et des autres personnes déplacées de force, et de garantir que les auteurs d'atrocités de masse, de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits auront à répondre de leurs actes ; f) d'appliquer intégralement les recommandations figurant dans le rapport établi par l'enquête indépendante sur l'engagement des organismes des Nations Unies au Myanmar de 2010 à 2018. De plus, au paragraphe 19, l'Assemblée générale prie l'Envoyée spéciale de poursuivre son engagement au moyen d'un dialogue interactif au cours de sa soixante-quinzième session.

3. Les ressources demandées pour 2020, d'un montant de 1 073 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel), ont été inscrites au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2020 au titre des missions politiques spéciales (A/74/6 (Sect. 3)/Add.2, par. 299 à 303 et tableaux 33 et 34). Ce montant servirait à couvrir :

a) Les traitements et dépenses communes de personnel (722 100 dollars) afférents à la reconduction des cinq postes ci-après, le taux de vacance prévu au budget étant de 5 % : le poste de l'Envoyée spéciale (Secrétaire générale adjointe), qui continuera d'assumer ses fonctions en vertu d'un contrat-cadre ; le poste de chef de bureau (D-1) ; deux postes de spécialiste des questions politiques (1 P-5 et 1 P-4) ; un poste d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] ;

b) Les dépenses opérationnelles, d'un montant de 350 900 dollars, se répartissant comme suit : voyages officiels (186 900 dollars), installations et infrastructures (64 800 dollars), transports terrestres (12 000 dollars), informatique et communications (18 000 dollars) et fournitures, services et matériel divers (69 200 dollars).

L'Envoyée spéciale continuerait également de recevoir un appui fonctionnel de la part du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix à New York et un appui administratif de la part de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Ayant demandé des précisions sur la nature de l'appui offert par cette dernière, le Comité consultatif a été informé qu'il s'agissait de services afférents à la gestion des ressources humaines et d'un appui à la gestion financière et budgétaire et aux activités d'achat du Bureau de l'Envoyée spéciale.

4. Le Comité consultatif a examiné la proposition tendant à maintenir le Bureau de l'Envoyée spéciale pour le Myanmar, faite par le Secrétaire général dans ses rapports sur les prévisions de dépenses inscrites au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2020 au titre des missions politiques spéciales (A/74/7/Add.1 et A/74/7/Add.2), qui ont été soumis à l'Assemblée générale pour examen.

5. Le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/C.3/74/L.29, il faudrait prévoir des ressources d'un montant de 1 073 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour financer le maintien du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.